2022 4

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Arrondissement de Forcalquier

MAIRIE DE



QUINSON

Téléphone: 04.92.74.40.25 Email: mairie@quinson.fr

ARRETÉ N° 22-03 PORTANT APPROBATION DU CAHIER DE PRESCRIPTION DE SÉCURITÉ DU CAMPING « LES PRÉS DU VERDON »

Le maire de QUINSON,

Vu le Code du Tourisme et notamment l'article D.331-7 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.443-2 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article R.125-15 et suivants ;

Vu le Code de la sécurité intérieure :

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004, de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 68-134 du 9 février 1968 modifié relatif aux campings;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

Vu le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs ;

Vu le décret n° 94-614 du 13 juillet 1994 relatif aux prescriptions permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible et notamment son article 2;

Vu l'arrêté interministériel du 6 février 1995 fixant le modèle de cahier de prescriptions de sécurité destiné aux gestionnaires de terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible;

Vu la circulaire interministérielle du 6 février 1995 concernant les mesures préventives de sécurité dans les campings soumis à un risque naturel ou technologique prévisible;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-031-001 du 31 janvier 2018, portant attribution de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains et aires naturelles de camping et de stationnement de caravanes, exposés à un risque naturel ou technologique prévisible;

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles – inondation et mouvement de terrain, en vigueur sur la commune de Quinson, approuvé par arrêté préfectoral du 31/12/2013;

Considérant que le camping dénommé « Les Prés du Verdon » situé sur la commune de Quinson concerné par les risques naturels prévisibles de « feux de forêts » de type faible, « inondations » de type fort et technologique par rupture du barrage de Quinson, doit faire l'objet de prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation pour permettre d'assurer la sécurité de ses occupants ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes en date du 21 juin 2022 ;

Vu l'avis sur le cahier des prescriptions de sécurité;

ARRÊTE